

Le Conseil d'administration (CA) de Mountain Wilderness France est l'organe qui décide des actions et des prises de position de l'association.

Il est constitué de 21 bénévoles par l'Assemblée générale (AG).

Dans une volonté de transparence et de meilleure information des adhérents, des résumés des principales décisions prises par le Conseil d'administration sont accessibles via le site Internet de l'association. Pour en savoir plus, les comptes rendus complets peuvent être consultés par tous les adhérents : il vous suffit de vous adresser au secrétariat de l'association.

JOP 2030 – RECOURS DEVANT LA CEDH

- Contexte :
 - Participation possible à une requête devant la Cour européenne des droits de l'homme pour contester les conditions de décision, d'information et de participation du public autour des JOP 2030.
- Enjeux :
 - Porter le débat au niveau européen.
 - Maintenir une pression institutionnelle sur l'État.
 - Articuler avec la procédure devant le Comité d'Aarhus (démocratie environnementale).
- Points bloquants :
 - Recevabilité incertaine.
 - Intérêt à agir de MW à clarifier.
 - Coût prévisionnel non estimé.
 - Risque de chevauchement avec le recours Aarhus.
- Débat :
 - Manque de lien avec les missions de l'association.
 - Préjudice difficile à démontrer.
- Décision :
 - Rejet de la saisine de la CEDH (1 pour, 5 abstentions, 13 contre).

T3 LA GRAVE – APPEL SUR LES ESPACES PROTÉGÉS

- Contexte :
 - Recours contre le projet de téléphérique T3 La Grave, notamment pour la protection de l'Androsace du Dauphiné (espèce non classée).
- Actions validées :
 - Confirmation de l'appel en CAA (Cour administrative d'appel) pour la DAET.
 - Recours en appel contre le jugement du Tribunal administratif de Marseille (26/05/2026) pour la protection de l'Androsace.
 - Défense en appel si le Préfet des Hautes-Alpes ou la SATG font appel.
 - Contestation devant le Conseil d'État en cas de refus ministériel de classer l'Androsace.
- Décision :
 - Unanimité (19 votants) pour poursuivre les actions contentieuses.
 - Délégation à la présidente pour engager les procédures après avis des avocats.
- Suggestion :
 - Contacter l'UICN pour le classement de l'Androsace.

VALIDATION DES FEUILLES DE ROUTE DES CAMPAGNES

- Objectif : Validation des feuilles de route et consolidation des budgets / ressources.
- Synthèse des budgets à réaliser (choix à faire sur les collectes, car plusieurs campagnes en prévoient).
- Temps salariés : à consolider.
- Notes de frais non remboursées : à mettre en avant dans toutes les campagnes.
- Détail par campagne :

Campagne	Points clés	Ressources/Enjeux
Installations Obsolètes	Projet Reksilience (dimension supplémentaire). Chargée de mission recrutée (Alice).	Budget spécifique Reksilience. Financements possibles : Banque des Territoires, ANCT Pyrénées.
Espaces protégés – Silence	Note de position "Surfréquentation" en cours.	S'appuyer sur la littérature scientifique. Réflexion sur la dimension paysagère.
Aménagement	Buts et formations-actions à programmer (intérêt pour les délégations territoriales).	Manque de moyens humains → Solution : Meilleure organisation interne, montée en compétence des DT, recrutement de stagiaires. Processus stage : Cadre défini, sélection par comité .
Changer d'approche	Ajustement des priorités pour coller au plan stratégique. Priorité 4 (technique) → Sous-traitance à des bénévoles compétents.	
Montagne en transition	Valorisation par des partenariats. Supports médias : France Inter (Carnets de campagne), Village magazine.	Convergence avec les autres campagnes (ex. : projet IO Reksilience sur le devenir des stations après démontage).

- Prochaines étapes :
 - Feuille de route des missions transverses (vie associative, communication, international, recherche de financement) à finaliser pour le CA de septembre.
 - Tournée des massifs (axée IO) le 25/09 : les administrateurs doivent confirmer leur participation.

PROCHAINES RÉUNIONS

- Conseil d'administration (présentiel) : 26 et 27/09/2026 à Mijoux (01).